

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022**

**DELIBERATION 2022-12-85**

**OBJET : PRESTATION DE GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS EN HORAIRES  
COMPLEMENTAIRES AU DOMICILE DES PARENTS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION  
AVEC L'ASSOCIATION ARCHIPEL AIDE ET SOINS A DOMICILE**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, à quatorze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 08 décembre 2022

Date d'affichage : 08 décembre 2022

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

**Etaient présents** : Fabrice JACOB, Christian PETITFRÈRE Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONÉC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations :**

Morgane LOAEC à Ingrid MORVAN  
Aurélié MESLET à Catherine ANDRIEUX  
Simon DE MEYER à Yannick CADIOU  
Jean-Yves CAM à Isabelle BALEM

**Madame Claire LE ROY a été nommée secrétaire de séance.**

**PRESTATION DE GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS EN HORAIRES  
COMPLEMENTAIRES AU DOMICILE DES PARENTS – RENOUELEMENT DE LA  
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ARCHIPEL AIDE ET SOINS A DOMICILE**

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'accueil du jeune enfant, la ville de Guipavas a la volonté de développer, en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale de Finistère, des services aux familles pour leur permettre de concilier vie familiale et professionnelle.

La ville de Guipavas, pour ce faire, a souhaité renforcer l'adaptation des modes d'accueil aux besoins spécifiques des familles liés à l'employabilité (horaires atypiques) ou à des situations de fragilité. A ce titre, elle avait établi une convention avec l'association Archipel Aide et Soins à Domicile pour une intervention au domicile des familles avant ou après le mode d'accueil individuel (crèche, assistante maternelle, garderie périscolaire...).

La convention actuelle arrive à échéance au 31 décembre 2022. Celle-ci encadre les modalités d'intervention et de financement du dispositif de garde d'enfants de moins de six ans en horaires complémentaires des modes de garde habituels.

Il est proposé de renouveler le dispositif jusqu'à concurrence de 9 000 € pour l'année 2023.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de la convention avec l'association Archipel Aide et Soins à domicile,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

PJ : Convention.

**Avis des commissions :**

Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse, Affaires sociales, Solidarités, Handicap : Favorable  
Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales : Favorable

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité**

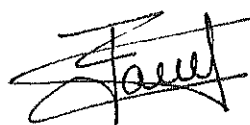
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
A GUIPAVAS, LE 15 DECEMBRE 2022

La secrétaire de séance,



Claire LE ROY

Le Maire,



Fabrice JACOB

